Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le 20/06/2023
ID : 044-200067635-20230620-06_2023_10-AR

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 13 juin 2023

06.2023-10	**TRANSPORTS ET MOBILITÉ** **OBJET : Demande de subvention à l'Etat dans le cadre du dispositif « Fonds Vert – Développer le covoiturage sur son territoire »**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 portant sur les délégations d'attributions du Conseil communautaire au Président et au Bureau,

VU la délibération n°23.05.2023-01 du Conseil communautaire en date du 23 mai 2023 approuvant le diagnostic et le plan d'actions de la stratégie Mobilité issue de l'étude de préfiguration d'un réseau de transports collectifs,

VU le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, proposé par le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, appelé Fonds Vert,

CONSIDERANT que le Fonds Vert vise à soutenir les collectivités locales pour l'appui en ingénierie d'animation et de planification d'une part, et pour la mise en œuvre des projets d'autre part, notamment sur le développement du covoiturage,

CONSIDERANT l'opportunité de solliciter un soutien financier de l'Etat pour contribuer au financement d'actions opérationnelles en matière de covoiturage, et notamment la mise en place d'une plateforme de mise en relation,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de solliciter une subvention auprès de l'Etat pour la mise en œuvre d'actions opérationnelles en matière de covoiturage du quotidien, et notamment la mise en place d'une plateforme de mise en relation, dans le cadre du dispositif « Fonds Vert – Développer le covoiturage sur son territoire », suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
	Montant € TTC		**Montant € TTC**
Plateforme de mise en relation – Covoiturage	14 400 €	Etat – Fonds Vert « Développer le covoiturage »	7 200 €
		Autofinancement	7 200 €
TOTAL	**14 400 €**	**TOTAL**	**14 400 €**

ARTICLE 2 : de signer tout acte entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et l'Etat dans le cadre de ce dispositif.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.
« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson
Le 15/06/2023
Jean-Guy CORNU
Président